



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1599

Approbation des tarifs de location d'une nouvelle exposition itinérante "Spirou, une enfance sous l'occupation" - Centre d'Histoire de la Résistance et la Déportation

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1599 - APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION D'UNE NOUVELLE EXPOSITION ITINERANTE "SPIROU, UNE ENFANCE SOUS L'OCCUPATION" - CENTRE D'HISTOIRE DE LA RESISTANCE ET LA DEPORTATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le CHRD outre ses missions principales en tant qu'institution muséale a diversifié ses activités en développant en particulier la location d'expositions itinérantes.

Dans le cadre de son catalogue d'expositions itinérantes, le CHRD souhaite développer son offre et proposer une nouvelle exposition intitulée « Spirou, une enfance sous l'occupation ».

Pour rappel, les conditions de locations des expositions itinérantes du CHRD sont les suivantes :

Fourniture de panneaux composés suite à la réalisation d'une exposition temporaire réalisée au CHRD.

Il est précisé que le tarif qui suit est adapté au contenu de l'exposition et que la location, dès lors qu'elle est mise en œuvre, fait l'objet d'une convention précisant les modalités précises de l'accord :

- L'emprunteur se charge du transport aller et retour de l'exposition et en assume les frais. Il s'oblige à disposer de moyens de transport adaptés.
- L'emprunteur s'engage à assurer auprès d'une compagnie d'assurances de son choix, notoirement solvable, les éléments de l'exposition dont le récapitulatif figure en annexe et dont la valeur est déterminée par la Ville de Lyon/CHRD. Les éléments composant l'exposition doivent être assurés par l'emprunteur clou à clou pendant la durée de l'exposition dans le cadre d'un « contrat d'assurance tout risque exposition ».
- L'emprunteur s'engage à signaler toutes usures et défauts au démontage de l'exposition pour que des mesures soient prises par le prêteur. Le constat d'état au départ des œuvres est obligatoire.
- L'emprunteur est responsable de tout dommage survenu pendant le temps où les éléments de l'exposition se trouvent en sa possession. Il devra indemniser la Ville de Lyon/CHRD du préjudice subi.
- Tous les documents de promotion de cette exposition réalisés par l'emprunteur devront porter la mention : « Exposition réalisée par le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation/Ville de Lyon »
- Aucune reproduction des éléments de l'exposition ne pourra être envisagée sans accord préalable.
- Les frais d'accrochage et de décrochage de l'exposition sont à la charge de l'emprunteur.

Dans ce cadre, le tarif proposé pour la location de l'exposition « Spirou » est le suivant :

- Format avec panneaux fournis :
150 €TTC pour une durée de 8 jours,
150 €TTC la semaine supplémentaire,
À partir de la 9^e semaine de location : 120 €TTC la semaine supplémentaire.
- Format fichiers (fourniture des textes de l'exposition, à charge pour l'emprunteur de réaliser les impressions sur panneaux Forex) :
96 €TTC pour une durée d'exposition de 1 mois,
25 €TTC la semaine supplémentaire.

D'autre part, l'exposition initiale ayant été coproduite avec les éditions Dupuis, les panneaux et objets composants l'exposition sont réputés libres de droits dans le cadre de leur location.

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les tarifs de location de l'exposition itinérante « Spirou, une enfance sous l'occupation » énoncés ci-dessus sont approuvés
- 2- Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget du CHRD, programme RESSCIENCH, Opération ITINCH, nature 7083, fonction 314.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET